



Conditions de participation «Et ton Tu-Ta-Tut?»

En participant, vous acceptez sans réserve les conditions ci-après et vous déclarez reconnaître leur validité.

Toute personne physique ayant son domicile permanent en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein et âgée d'au moins 16 ans au moment de sa participation a le droit de participer. Le participant au concours est la personne à laquelle appartient l'adresse électronique indiquée au moment de l'inscription. Une seule participation est possible par personne/groupe par catégorie.

Toute personne s'inscrivant à plusieurs reprises au concours ou y participant d'une manière qui n'en respecte pas les règles est exclue du jeu. De même, toute participation ou entrée automatique ainsi que toute manipulation technique entraîne irrémédiablement l'exclusion du concours. La participation est gratuite et libre de toute obligation d'achat.

Seuls les prix décrits plus en détail dans le concours sont remis. Les prix ne sont distribués qu'entre les participants qui ont rempli eux-mêmes de manière complète, compréhensible et véridique tous les champs nécessaires à la participation au concours.

CarPostal se réserve le droit de surseoir définitivement ou temporairement au concours s'il existe un soupçon que l'intégrité de celui-ci puisse être compromise.

CarPostal s'engage à faire preuve à tout moment de la diligence requise dans la manipulation de vos données personnelles et à respecter les dispositions suisses en matière de protection des données. La transmission de vos données à des tiers est exclue, sous réserve de transmission à d'éventuels partenaires logistiques pour l'envoi de prix du concours.

La date limite de participation est le 18 août 2024.

Les gagnant(e)s sont informé(e)s sans retard grâce aux indications fournies lors de leur participation. Les trois gagnants par catégorie seront nommés sur la page du concours avec leur production et invités à la remise des prix au Musée de la communication à Berne.

Les gains ne sont ni échangés ni versés en espèces. Les prix ne sont pas cessibles. Les gagnant(e)s acceptent les éventuels changements de prix.

Aucune autre correspondance n'est échangée à propos du concours; les voies de recours sont exclues.





Règles particulières

Dans la production envoyée, la suite de sons du cor postal est reconnaissable par l'acoustique et/ou le cor postal apparaît visuellement.

Vous trouverez des informations sur le cor postal ici.

[Cor postal](#)

En envoyant votre production, vous cédez à CarPostal vos droits sur cette production dans la mesure admissible, et vous habilitiez CarPostal à publier vos œuvres et, pour autant que les mesures conservatoires le permettent, de enregistrer votre production dans la collection du Musée de la communication à Berne (ne s'applique qu'aux contributions des gagnants).

Dans le même temps, vous déclarez en mettant ces images en ligne que vous ne portez atteinte à aucun droit de tiers, et en particulier à aucun droit d'auteur ni droit de la personnalité. Cela signifie notamment que le participant dispose de l'autorisation des personnes représentées ou des créateurs des œuvres à la cession des droits à l'image et à la publication de l'image. Dans le cas où des mineurs sont représentés, le participant est tenu d'obtenir l'accord des détenteurs de l'autorité parentale.

Par ailleurs, les envois racistes, pornographiques ou inconvenants de toute autre manière ou contraires au règlement du concours sont exclus.

Les productions doivent être envoyées par e-mail (voir modèle sur la page du concours). Si la taille du fichier est supérieure à 50 Mo, utilisez soit un service d'hébergement de fichiers (p. ex. WeTransfer), soit téléchargez votre publication sur une plateforme de médias sociaux (p. ex. YouTube) et envoyez-nous le lien correspondant. Il est également possible d'envoyer les publications via Facebook et Instagram sous forme de message privé sur le compte CarPostal.

Format prescrit: taille maximale du fichier: 50 Mo

- PDF pour les textes
- JPG, PEG et PNG pour les images
- MP4 et AVI pour vidéos
- MP3 et WAV pour fichiers audio

Le jury statue définitivement sur l'admissibilité des productions.

Le jury définit la procédure d'évaluation et de décision. Lors de l'évaluation des productions envoyées, elle tient compte notamment de leur créativité, de leur qualité, de leur rayonnement, de leur actualité et de leur capacité d'innovation. Le jury se présente sur la page du concours.

La décision du jury est définitive.